

# Guide d'utilisation de la marque partagée Pays d'Ancenis

—  
2025

## POURQUOI CE GUIDE ?

Ce guide d'utilisation est l'un des outils de la boîte à outils mise à la disposition des acteurs souhaitant renforcer l'attractivité et l'hospitalité du Pays d'Ancenis.

Tout est gratuit, libre d'utilisation et non imposé. Ici, on fonctionne à l'enthousiasme et à l'envie collective !

Cette démarche partagée s'adresse à tous les acteurs économiques, touristiques, culturels et associatifs, aux agents des services publics. En utilisant les outils graphiques à disposition, vous :

- Participez à révéler la personnalité et le dynamisme du Pays d'Ancenis
- Faites entendre une voix commune, forte et positive
- Aidez à attirer visiteurs, talents et investissements

Ensemble, faisons grandir l'envie de découvrir, vivre, travailler, se former et entreprendre ici.

## ÊTRE ACTEUR DE SON TERRITOIRE

Entre Loire et Erdre, le Pays d'Ancenis est une campagne joyeuse où le vert et le bleu s'entremêlent, et où chaque saison colore différemment les paysages. Situé aux portes de Nantes, il s'étend sur un socle armoricain, entre vallée ligérienne et coteaux, là où la Loire, majestueuse depuis la Touraine, se fraye un passage entre Bretagne continentale et Vendée.

Longtemps discret, il a pourtant bâti de grandes histoires industrielles et agricoles. Aujourd'hui, il affirme une identité singulière où se réunissent harmonieusement ambitions professionnelles et qualité de vie.

Le Pays d'Ancenis compose déjà une heureuse addition de l'art de vivre angevin et de la dynamique du Pays nantais. Mais il ne veut pas en rester là. Dans cette belle région des Pays de la Loire, il ambitionne de devenir le nécessaire maillon que formerait une métropole douce Saint-Nazaire-Nantes-Pays d'Ancenis-Angers.

La marque de territoire « Pays d'Ancenis » est le fruit d'une démarche partagée. Elle donne à chacun la possibilité de raconter positivement le territoire et de le faire rayonner, grâce aux éléments de la charte graphique qui vous sont présentés dans la suite de ce document.

## LES OBJECTIFS D'ATTRACTIVITÉ DU PAYS D'ANCENIS

Pour réussir son ambition, le Pays d'Ancenis impulse une dynamique d'attractivité et d'hospitalité, qui révèle son identité et son énergie et renforce son image et son rayonnement.

La marque Partagée « Pays d'Ancenis » impulsée par la COMPA à la demande des entreprises engagées soucieuses d'avoir un territoire collaboratif et attractif pour :

- **vitaminer** l'image du territoire et construire un nouveau récit plus contemporain
- **faire connaître** un mode de vie singulier et attractif
- **attirer** et **ancrer** les personnes et leurs projets « ici »
- **fédérer** les talents et les énergies
- **agir** et **donner du sens** aux actes, valoriser l'esprit d'entreprendre et d'initiative de chacun
- **partager** des valeurs et être fier du Pays d'Ancenis

# Comment utiliser la marque « Pays d'Ancenis »

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'esprit</b>                                                            | <b>6</b>  |
| <b>Le bloc-marque</b>                                                      | <b>6</b>  |
| • Les déclinaisons                                                         | 7         |
| • Niveaux de gris et monochrome                                            | 8         |
| • Zones de protection et tailles minimales                                 | 9         |
| • Interdits                                                                | 10        |
| <b>Édition – Affichage</b>                                                 | <b>11</b> |
| • Utilisation du bloc-marque sur une affiche verticale                     | 11        |
| • Utilisation du bloc-marque au format étiquette sur une affiche verticale | 13        |
| • Utilisation sur d'autre support                                          | 16        |
| <b>Signature de mail</b>                                                   | <b>18</b> |
| <b>Le badge 100% Pays d'Ancenis</b>                                        | <b>19</b> |
| <b>Les éléments de stand</b>                                               | <b>22</b> |

## L'ESPRIT DU PAYS D'ANCENIS

Tout commence ici, dans une énergie commune, celle d'un territoire qui additionne les talents, les envies et les réussites.

Cette slide rassemble l'essence même de la marque « Pays d'Ancenis », un univers à la fois graphique, humain et porteur de sens.

**Un territoire qui se raconte en couleurs et en formes**, à travers un bloc marque et des éléments visuels qui traduisent sa vitalité et son équilibre.

**Un territoire qui se vit et se partage**, à travers les visages de celles et ceux qui entreprennent, innovent et s'engagent chaque jour ici.

Notre promesse, « vivre l'addition heureuse », incarne cette alchimie unique entre douceur de vivre, dynamisme économique et hospitalité sincère.

Et parce qu'un territoire se révèle par celles et ceux qui le portent, les super-ambassadeurs, « 100% Pays d'Ancenis », deviennent les voix et les visages de cette fierté collective.

Ici, tout s'additionne pour créer une histoire commune.

### Un univers graphique

# pAys d'Ancenis



### Une promesse



### Une communauté



### Des super-ambassadeurs



## LE BLOC-MARQUE > Les déclinaisons

Le bloc-marque du Pays d'Ancenis est un **outil partagé**. C'est gratuit, libre d'utilisation !

Étendard de l'attractivité, il est le fruit d'une démarche collective qui vise à révéler l'identité et l'énergie du Pays d'Ancenis et renforcer son image et son rayonnement.

Concrètement, le bloc-marque peut aussi bien être apposé sur les supports de communication émis par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis que sur ceux de n'importe quelle entreprise, association, commune ou acteur économique et touristique du territoire qui souhaite **affirmer sa fierté d'appartenir au Pays d'Ancenis** !



**Vous n'avez pas encore ces déclinaisons du bloc-marque ?**

Téléchargez-les directement sur <https://www.bienvenue-pays-ancenis.com/pros/engagements/marque-pays-ancenis/>

ou demandez-les au service marketing territorial : [jeremy.guillou@pays-ancenis.com](mailto:jeremy.guillou@pays-ancenis.com)

### Utilisation principale



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis

### Utilisations secondaires



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis

## LE BLOC-MARQUE > Niveaux de gris et monochrome

La variante du bloc-marque en niveaux de gris doit uniquement être utilisée lorsque l'impression en couleur n'est pas possible.

Pour s'adapter à des identités visuelles particulières (voir l'exemple ci-contre), la couleur de fond du bloc-marque peut être adaptée. Dans ce cas, Pays d'Ancenis devra être écrit en blanc **1**. Si la couleur de fond est trop claire, Pays d'Ancenis pourra exceptionnellement être écrit en noir **2**.



pAys d'Ancenis



pAys d'Ancenis

**1**



pAys d'Ancenis

**2**



pAys d'Ancenis

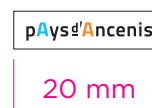
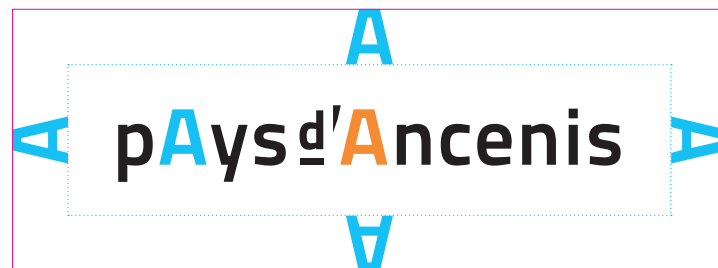




## LE BLOC-MARQUE > Zones de protection et tailles minimales

Afin de garantir la bonne visibilité du bloc-marque, nous vous invitons à laisser tout autour un espace dans lequel aucun élément graphique ou texte ne peut apparaître. Ce périmètre de protection est égal à la zone du logo, plus une unité « A ».

Pour préserver la bonne lisibilité du bloc-marque, sa largeur ne peut jamais être inférieure à 20 mm pour les documents imprimés, ou 114 pixels pour l'affichage sur écran.



## LE BLOC-MARQUE > Interdits

Le bloc-marque est immuable.  
Aucune modification ou déformation n'est autorisée.

Voici quelques exemples d'usages inappropriés :

- ❶ Déformer le bloc-marque
- ❷ Changer les proportions entre les différents éléments qui composent le bloc-marque
- ❸ Utiliser d'autres couleurs que celles prévues dans la charte
- ❹ Modifier la typographie du logotype
- ❺ Utiliser des ombres
- ❻ Modifier l'orientation

❶

pAys d'Ancenis

❷

pays d'Ancenis

❸

pAys d'Ancenis

❹

pAys d'Ancenis

❺

pAys d'Ancenis

❻

pAys d'Ancenis

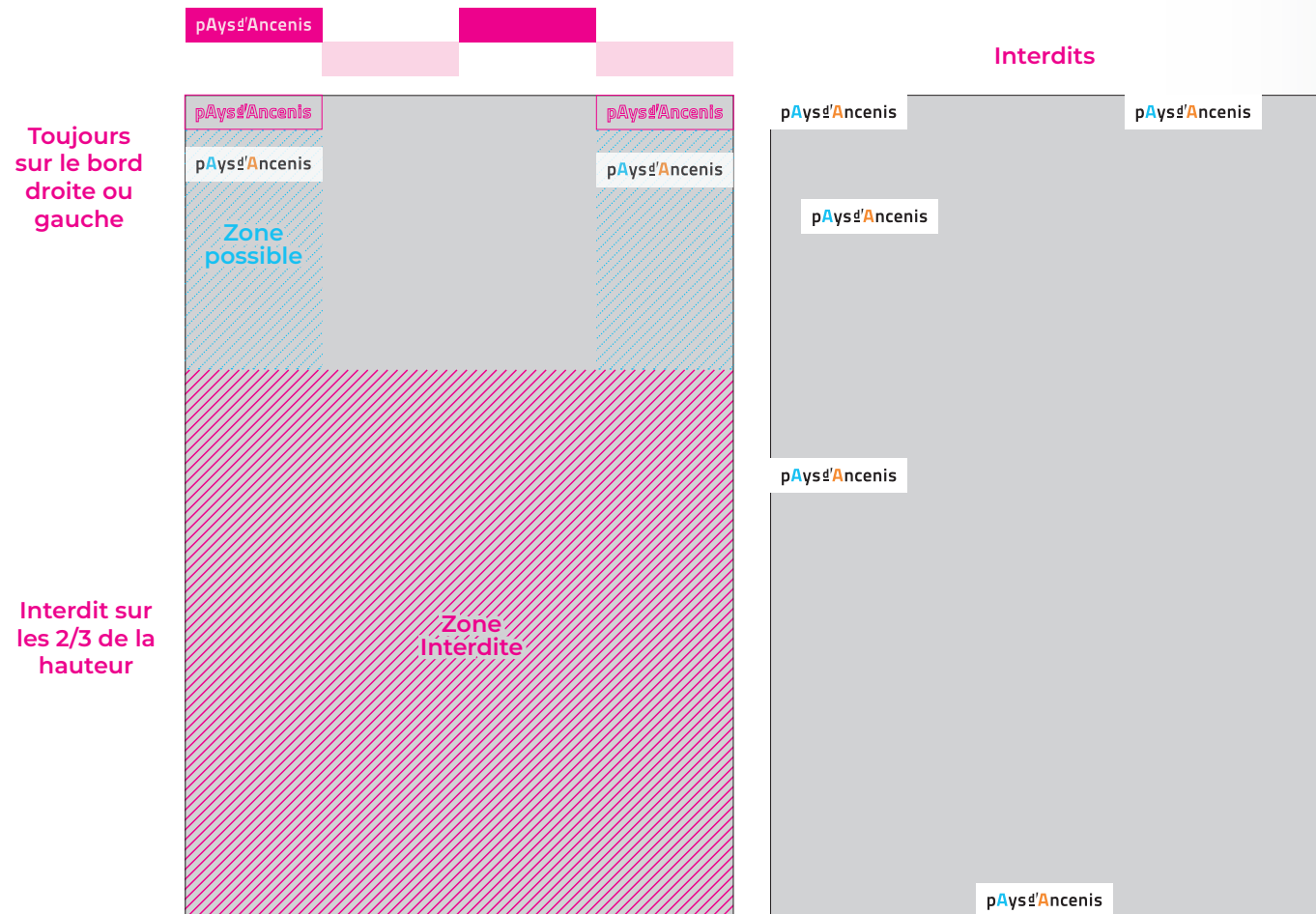
## ÉDITION - AFFICHAGE > Utilisation du bloc-marque sur une affiche verticale

**La déclinaison horizontale du bloc-marque est celle qui doit être privilégiée.**

Avant de placer le bloc-marque sur l'affiche, il faut le mettre à la bonne taille : sa longueur doit être égale au  $\frac{1}{4}$  de la largeur de l'affiche (zone de protection incluse).

Il doit être placé :

- sur le bord droite ou gauche de l'affiche
- sur le  $\frac{1}{3}$  supérieur de la hauteur sans être collé au bord



## ÉDITION - AFFICHAGE > Exemple d'utilisation inspirant

Exemple d'une affiche  
d'événement créée  
par la marque elle-même.



## ÉDITION - AFFICHAGE > Utilisation du bloc-marque au format étiquette sur une affiche verticale

**La déclinaison verticale est une alternative à l'horizontale.**

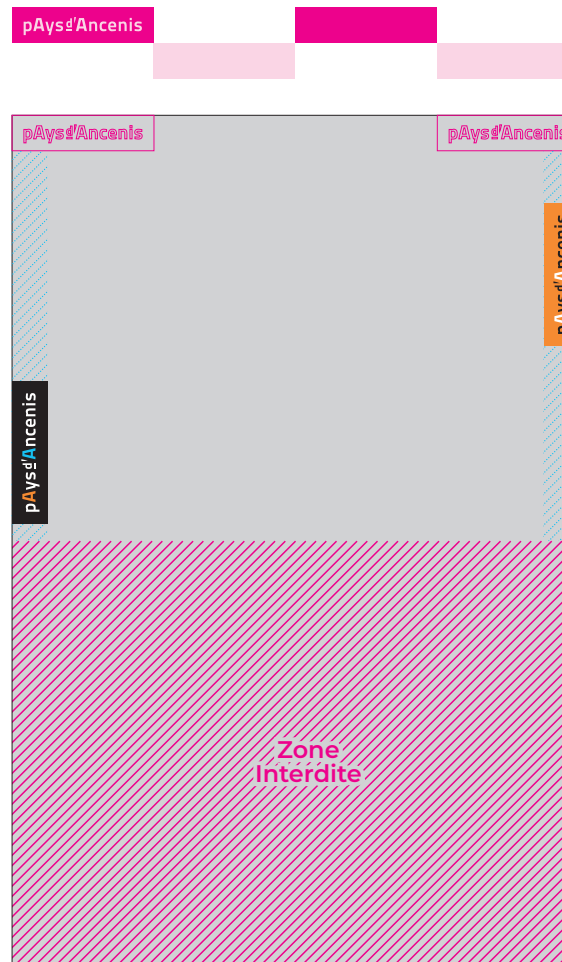
Avant de placer le bloc-marque sur l'affiche, il faut le mettre à la bonne taille : sa longueur doit être égale au  $\frac{1}{4}$  de la largeur de l'affiche (zone de protection incluse).

Il est conseillé de le placer :

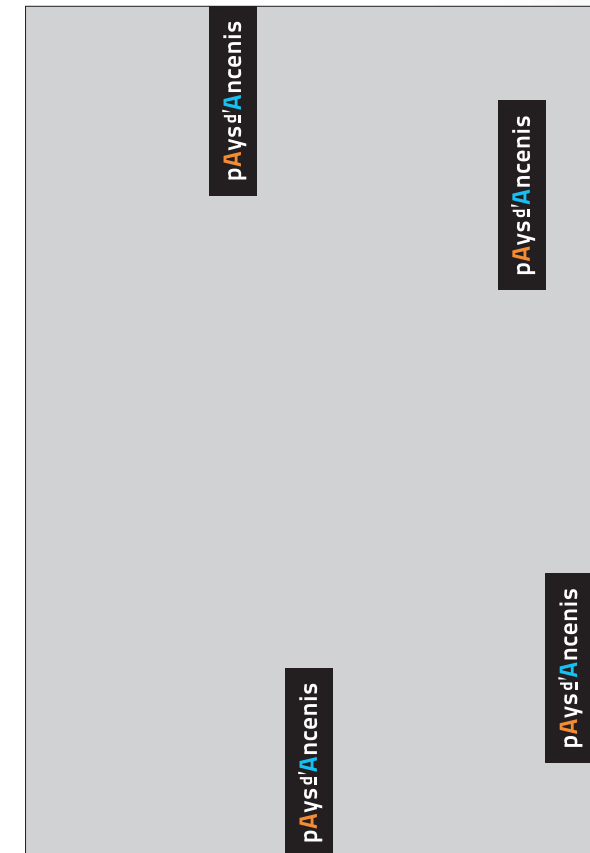
- sur le bord droite ou gauche de l'affiche
- sur la moitié supérieure sans être collé au bord sur la hauteur de la largeur du logotype

Positions  
autorisées

Interdit  
sur la moitié  
inférieure du  
document



Interdits



## ÉDITION - AFFICHAGE > Utilisation inspirante du format étiquette du bloc-marque

Le bloc-marque en « étiquette » verticale sur le bord est à utiliser quand le haut de votre visuel est déjà occupé (logo de votre entreprise, nom de l'événement, photo importante...). Il peut être collé au bord gauche ou droit.

Pensée pour les supports plus chargés ou au graphisme plus créatif (événements, affiches à forte identité, visuels très illustrés), cette option permet d'afficher la marque de territoire de manière élégante et lisible, même lorsque la zone supérieure est occupée. L'étiquette attire l'œil et affirme l'adhésion au territoire de façon assumée, presque comme un badge de fierté, tout en restant compatible avec des compositions originales.



## ÉDITION - AFFICHAGE > Associer le bloc-marque Pays d'Ancenis et le logo de l'entreprise

Pour garantir une lisibilité du bloc-marque associé à votre logo, nous conseillons :

- être placé sur le bord gauche ou droite
- mesurer  $\frac{1}{4}$  de la largeur de l'affiche

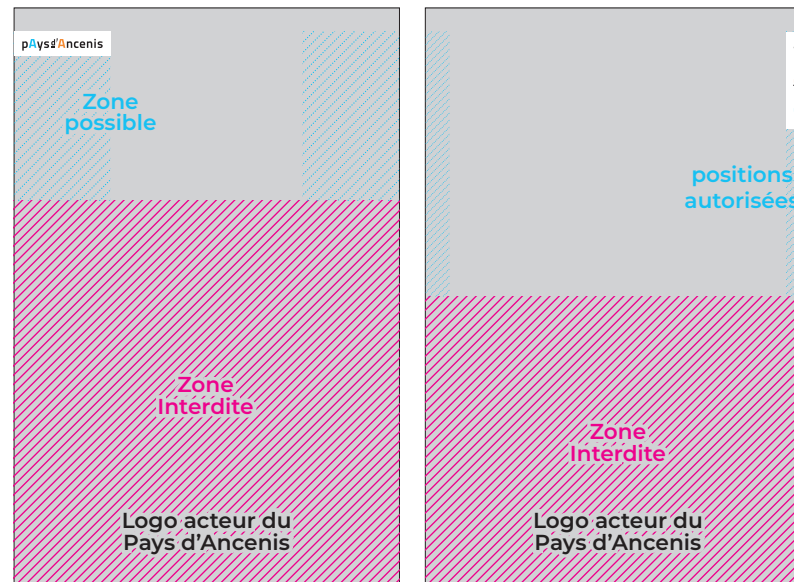
éviter de :

- être collé sur le bord haut ou bas
- être placé en bas de l'affiche

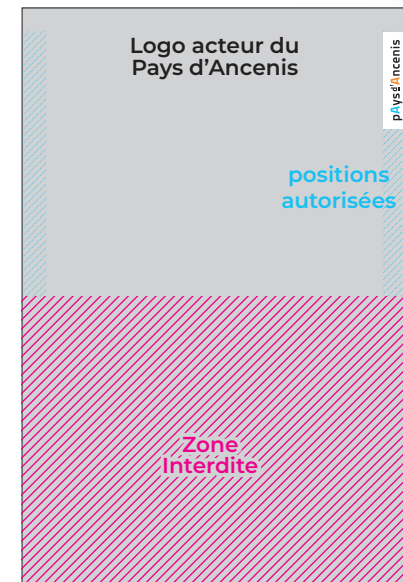
Si la charte graphique de l'émetteur prévoit que son logotype soit placé...

- en bas à droite : le bloc-marque doit être placé à gauche, sur la moitié haute
- en bas à gauche : le bloc-marque doit être placé à droite, sur la moitié haute
- en haut à droite: le bloc-marque doit être placé à gauche, sur la moitié haute
- en haut à gauche: le bloc-marque doit être placé à droite, sur la moitié haute

Logo acteur du Pays d'Ancenis en bas



Logo acteur du Pays d'Ancenis en haut



Lorsque le logo de l'émetteur est placé en haut, utiliser obligatoirement le bloc-marque vertical (de préférence en couleur sur fond blanc) sur le côté opposé dans la zone autorisée (moitié haute).





## ÉDITION - AFFICHAGE > Logo de l'entreprise + bloc-marque Pays d'Ancenis : quelques inspirations

La version horizontale du bloc-marque est à privilégier lorsque le visuel est épuré. Dans ce cas, elle se place en haut à gauche ou à droite, et votre propre logo en bas, du côté opposé.

Ce choix renvoie un message d'ancrage et de partenariat fort, dans un format sobre et lisible au premier coup d'œil. C'est pratique pour un événement, la promotion d'une activité toute l'année ou d'une entreprise du territoire.

Si votre propre charte graphique prévoit que votre logo soit en haut (ou que vous souhaitez tout simplement le mettre à cet emplacement !), alors il vous est conseillé d'utiliser la version verticale du bloc-marque Pays d'Ancenis.



## SIGNATURE DE MAIL

Affichez votre ancrage local !

Intégrez dès aujourd'hui la mention « Pays d'Ancenis » à votre signature mail professionnelle. C'est un geste simple et gratuit pour :

- Renforcer l'identité collective du territoire.
- Affirmer votre engagement en faveur de l'attractivité locale.
- Contribuer au rayonnement du Pays d'Ancenis à chaque échange.

Rejoignez le mouvement : Insérez simplement « Pays d'Ancenis » sous votre signature habituelle !

**Jérémy GUILLOU**  
Chargé de marketing territorial  
Tél : 02 30 31 89 94  
36 impasse Louis Blériot – ZA de l'Aéropôle  
44150 Ancenis-Saint-Géréon



pays-ancenis.com    

pAys d'Ancenis

**Jérémy GUILLOU**  
Chargé de marketing territorial  
Tél : 02 30 31 89 94  
36 impasse Louis Blériot – ZA de l'Aéropôle  
44150 Ancenis-Saint-Géréon



pays-ancenis.com    

pAys d'Ancenis



**Richard Robert** — Directeur Commercial  
T. 06 98 12 34 41 - [www.monentreprise.fr](http://www.monentreprise.fr)  
Prendre rendez-vous • Chat on Teams

pAys d'Ancenis

## LE BADGE 100% PAYS D'ANCENIS

### C'est quoi ?

C'est la communauté des « ambassadeurs » engagés du territoire, fiers et attachés au territoire du Pays d'Ancenis et qui veulent le faire savoir !

Par leur notoriété et/ou engagement territorial, les adhérents à 100% Pays d'Ancenis sont et font le territoire ! Ils contribuent à faire rayonner le Pays d'Ancenis et à le développer tout en diffusant les valeurs de notre territoire.

Être 100% Pays d'Ancenis signifie :

- 100% passionné par les bienfaits du territoire
- 100% connecté à ses valeurs et son art de vivre,
- 100% ancré pour connaître et promouvoir 100% des atouts du territoire
- 100% collectif pour créer ensemble des solutions concrètes,
- 100% positif pour préparer demain, initier des actions à impact positif et cultiver le bien-être territorial,
- 100% solidaire pour créer un territoire équilibré où tous peuvent s'épanouir.



## LE BADGE 100% PAYS D'ANCENIS

**Le marqueur « 100 % Pays d'Ancenis » a été créé pour valoriser les « supers ambassadeurs » du territoire.**

Ces derniers sont des acteurs économiques ou touristiques, des travailleurs, des habitants, des actifs, commerçants, artisans, entrepreneurs, bénévoles et acteurs associatifs, jeunes :

- incarnent le Pays d'Ancenis,
- y sont engagés,
- enrichissent son image,
- le font rayonner par leurs actions, leurs collaborations, leur travail local...

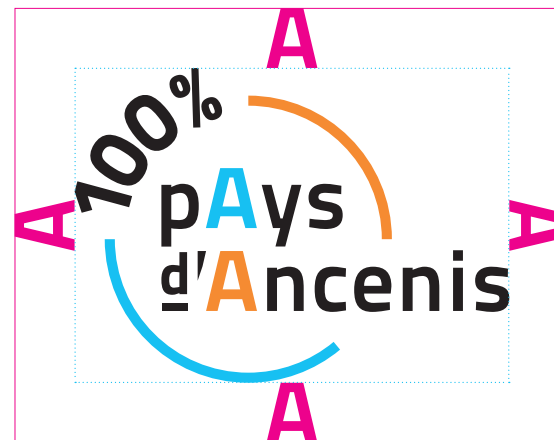
Ces « super ambassadeurs » participent activement au dynamisme local et contribuent à renforcer l'image, l'hospitalité et la fierté d'appartenance au Pays d'Ancenis. La communauté « 100 % Pays d'Ancenis » regroupe ces acteurs, sélectionnés par la COMPA, soit par un repérage proactif, soit sur demande via un formulaire d'adhésion validée par une commission.



**Réservé aux super ambassadeurs  
« 100% Pays d'Ancenis » nommés par la COMPA**

## LE BADGE 100% PAYS D'ANCENIS > Zones de protection et tailles minimales

Afin de garantir la bonne visibilité du bloc-marque, il est obligatoire de laisser tout autour un espace dans lequel aucun élément graphique ou texte ne peut apparaître. Ce périmètre de protection est égal à la zone du logo, plus une unité « A ».





## LES ÉLÉMENTS DE STAND > Une fierté de territoire visible

### PLV

Pour maximiser la visibilité de la marque de territoire partagée, plusieurs supports de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) peuvent être utilisés. Ces outils assurent une présence forte et cohérente sur le terrain, renforçant l'identité du territoire auprès du public.

### Flamme, tente, stand

Un symbole visuel emblématique, facilement identifiable, qui peut être déployé sur différents supports pour attirer l'attention et renforcer la reconnaissance de la marque. Idéal pour les événements en extérieur ou les marchés, la tente permet une visibilité accrue. La marque doit être bien en évidence, avec un design cohérent et attrayant.

### Conseils d'utilisation :

- Assurez-vous que la marque soit toujours visible et bien lisible.
- Optez pour une cohérence graphique pour renforcer l'identité du territoire.
- Adaptez la taille et le format des outils en fonction du lieu et de l'événement.

Ces outils constituent une vitrine efficace pour valoriser le territoire et attirer l'attention des visiteurs ou des partenaires.



**Vous souhaitez utiliser une flamme lors de votre événement ?**

Services COMPA, partenaires institutionnels et acteurs du territoire, demandez la mise à disposition de flammes au service associations marketing territorial : [jeremy.guillou@pays-ancenis.com](mailto:jeremy.guillou@pays-ancenis.com)

Une démarche impulsée par  **COMPA**  
Communauté de communes  
du Pays d'Ancenis